On y trouve des représentants de tous les groupes de l'Opposition. J'aurai un mot à ajouter plus tard à ce sujet.

Le premier ministre, en présentant le projet de résolution, s'est exprimé dans les termes suivants, comme on peut le voir au compte rendu du 2 février dernier:

Je dirai tout d'abord que tous les honorables membres de la Chambre conviennent que la question de la hausse récente des prix, en particulier la récente augmentation du coût de la vie, préoccupe tout le pays.

La déclaration du premier ministre est pour le moins exacte. Non seulement cette hausse récente des prix préoccupe les membres de la Chambre des communes et la nation toute entière, monsieur l'Orateur, mais il faut noter aussi qu'elle se fait sentir depuis un an, comme le démontrent les chiffres que je vais consigner au hansard et que j'ai tirés du numéro de janvier de la Gazette du Travail. Ces chiffres visent les différents mois de l'année et sont fondés sur le chiffre de base de 100 adopté pour le mois d'août 1939. L'augmentation a été de 0.8 point en janvier; de 1·1, en février; de 1·7, en mars; de 2·4, en avril; de 1.8, en mai; de 1.0, en juin; de 0.7, en juillet; de 2.8, en août; de 2.8, en septembre; de 1.4 en octobre; de 2.5, en novembre et de 2·3, en décembre. Il ne me semble pas qu'il y ait eu une hausse récente bien considérable. Elle a été assez régulière toute l'année. L'augmentation s'établit à 21.3 points pour l'année et la moyenne est de 1.8 point par mois.

Les vivres ont haussé de 145.5 le 1er janvier 1946 à 182·2 le 1er janvier cette année, soit de 36.7. Je le répète, ce n'est pas uniquement la hausse récente qui inquiète le public, mais celle qui est survenue au cours de l'année. Je m'étonne, comme toute la population d'ailleurs j'en suis sûr, que le premier ministre se soit servi de ce mot "récente". Je sais que la Chambre et le peuple aimeraient savoir pourquoi il l'a inséré dans son projet de résolution. On se rend compte de la portée de ce terme, car il préviendra de fait toute enquête sur les conséquences qu'a eues sur le coût de la vie la politique du Gouvernement. Comme en fait foi le compte rendu du 2 février, le premier ministre a déclaré:

Je n'ai pas l'intention, cet après-midi, de discuter les causes de la hausse des prix ni les remèdes à apporter. Je me contente pour l'instant de soumettre une motion générale sur un sujet qui fait partie du programme du Gouvernement en vue de la solution de cette importante question.

Puisque la hausse du coût de la vie suscite tant d'émoi parmi toute la population, je m'étonne que le premier ministre n'ait pas jugé bon d'en examiner les causes. Le pays est déçu du silence que maintient le premier ministre à cet égard. Ce dernier compte une longue expérience de ces questions. En 1920, il n'hésitait pas à affirmer au pays qu'il savait de quoi il retournait, qu'il connaissait les causes de la situation et qu'il possédait les moyens d'y remédier quand il reprendrait le pouvoir. Son silence détonne aujourd'hui, là-dessus comme sur d'autres questions de politique ministérielle.

Le présent projet de résolution, dit le premier ministre, porte sur l'une des mesures que le Gouvernement a adoptées et adoptera plus tard. Notons bien: le Gouvernement soumettra des mesures plus tard. Ce n'est pas un comité que souhaite la population, mais bien l'intervention immédiate de l'Etat.

Quelles autres mesures le Gouvernement nous réserve-t-il pour plus tard? Les mesures qu'il adoptera plus tard ne règlent pas le problème actuel. Le premier ministre dit que, pour des raisons évidentes, certains points du programme du Gouvernement ne pouvaient pas être dévoilés, et il parle ensuite des propositions d'impôt qu'on ne peut pas révéler avant la lecture de l'exposé budgétaire.

Quel changement d'attitude de la part du Gouvernement! Quel pharisaïsme soudain! En novembre 1947, hésitait-il à révéler et à mettre en vigueur par décret quelques-unes des mesures les plus draconiennes jamais imposées à la population canadienne, alors que le Parlement n'était pas réuni? Je veux parler de l'interdiction des importations et de l'imposition de la taxe d'accise de 25 p. 100.

Si le Gouvernement a vraiment un programme en ce qui concerne les mesures qu'il se propose d'adopter plus tard, pourquoi ne pas le mettre en vigueur dès aujourd'hui? Pourquoi ne pas soumettre son budget dès maintenant, de façon à abaisser les impôts aujourd'hui au lieu d'attendre encore deux ou trois mois. Pourquoi ne pas commencer dès maintenant à apporter quelque soulagement en réduisant la taxe de vente de 8 p. 100 et la taxe d'accise de 25 p. 100.

Je me souviens qu'au cours de la campagne électorale de 1935 le premier ministre, voyageant d'une extrémité à l'autre du pays, protestait furieusement contre la taxe de vente, disant à la population que c'était une mesure inique et lui faisant part de ses projets à cet égard. Il allait réduire la taxe, la supprimer même,—c'est bien, je crois, ce qu'il a dit,—mais que s'est-il passé? Il n'avait pas sifôt été réélu que dans le budget de 1936 la taxe était, non pas réduite, mais portée de 6 à 8 p. 100. Je n'ai aucune confiance dans des promesses de ce genre faites par le Gouver-

[M. Ross (St. Paul's).]